

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 février 2023**

Le 20 février 2023 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, PESTELLE, MANGUELIN

Mmes MICHAUD, DECHAIX, AJOUX, ROGNARD, CHAMBAUD, DESSERTINE

Excusée : Christine MOISSONNIER

Secrétaire de séance : Isabelle MICHAUD

Christine MOISSONNIER a donné pouvoir à Joel FAGNI

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour deux points supplémentaires : la réfection des courts de tennis et le vote sur la présence d'une cabine de téléconsultation médicale à Saint Paul de Varax. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Isabelle Michaud demande s'il est possible de faire le point sur la réunion publique qui a eu lieu . l'assemblée ne donne pas de réponse.

1) Approbation du dernier Conseil :

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle Michaud qui souhaite faire deux remarques ;

1) Concernant le Chemin des Bieux, elle avait demandé que soit mis à l'ordre du jour la discussion sur le chemin des Bieux et non la validation .

2) Concernant l'indemnité de Stéphane LAPALUD Elle fait remarquer qu'elle ne comprend pas le sens du vote et rappelle qu'il faut faire attention lorsque l'on abstient.

Valérie Multon insiste sur le fait que les abstentions ne sont pas comptabilisées.
Le procès-verbal sera modifié dans ce sens.

2) Urbanisme

► **D.I.A.**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123522V0020 : Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A0473 d'une surface totale de 400 m², pour un montant de 236 000,00 euros.
- DCC 00123522V0002 : cession d'un fond de commerce situé ZA Les Charpennes
- DIA 00123523V0001 : Vente d'un bâti sur terrain propre sur les parcelles A1154 et A1155 d'une surface totale de 6008 m²

► **Bilan des Dossiers d'urbanisme traités en Mairie et par le service instructeur de la CCD**

Dossiers instruits par la commune en 2020		
Dossiers Urbanisme	Nombre	Tarif total
CUa	27	729 €
DP	38	2 546 €

PC	5	670 €
PC modificatif	2	268 €
TOTAL	72	4 213 €

Actes instruits par le service ADS en 2020			
type d'acte	tarif unitaire	Nombre d'actes	tarif total
Annulations/Retraits...	27,00 €	0	0,00 €
Cua	27,00 €	0	0,00 €
Cub	54,00 €	1	54,00 €
DP	67,00 €	1	67,00 €
DP Division	134,00 €	5	670,00 €
PC	134,00 €	6	804,00 €
PC ERP / Collectifs	403,00 €	0	0,00 €
PA	403,00 €	1	403,00 €
PD	27,00 €	0	0,00 €
TOTAL		14	1 998,00 €

Nombre total de dossiers d'urbanisme reçus : 86, dont 14 traités par le service ADS.
Coût total de l'instruction des dossiers : 6 211 €, dont 1998,00 € à régler au service ADS.
La commune a fait une économie de 4 213 € en instruisant elle-même 72 dossiers.
16% des dossiers d'urbanisme ont été instruits par le service ADS
Le coût du service ADS représente 30% du coût total d'instruction.

3) Commission des Finances

Valérie Multon donne un résumé succinct de la dernière réunion des finances en présence de Lionel Viricel, Conseiller auprès des décideurs locaux.

Monsieur Viricel confirme que les finances de la commune sont saines tant sur le point de vue de sa dette que sur sa capacité d'autofinancement.

Pour information la commune est deux fois moins endettée que la moyenne des commune de même strate. Son taux d'épargne brute s'élève à 31.84 % et son ratio d'endettement est de 0,53 (il faudrait 6 mois à la commune pour rembourser ses dettes si elle consacrait ses recettes qu'à cela).

Monsieur Viricel nous informe également :

- ▶ Que les dotations de l'état vont se maintenir sous réserve qu'il n'y est pas de baisse de population
- ▶ Les bases de la taxe foncière vont augmenter de 7,1% en 2023. Cela correspond à une revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales, ce qui est une bonne nouvelle pour les finances de la commune.

► Orientations budgétaires

Il a été décidé en début de mandat que chaque année serait budgétée la réfection d'un chemin communal. Monsieur Grandjean met au vote la réfection des Chemins des Bonnes et des Bieux discutée à plusieurs reprises en commission chemins et au Conseil.

-Chemin des Bonnes

Ce chemin passant devant sa propriété, ce dernier sort et ne participera ni au débat ni au vote.

Michel Alberti prend la présidence de l'Assemblée, Un débat s'engage entre les Conseillers Municipaux.

Le vote à bulletin secret a été demandé par plus d'un tiers du Conseil Municipal.

► La réfection du Chemin des Bonnes est approuvé à **13 VOIX Pour**
1 Abstention.

Deux entreprises ont été sollicitées pour établir des devis.

l'entreprise SOCALF 52 836,00 euros TTC

L'entreprise COLAS 30 400,00 euros TTC

Michel Alberti fait remarquer que la différence du prix vient que l'entreprise COLAS fabrique elle-même son enrobé . Isabelle Michaud demande des précisions sur le travail effectué par Colas : décapage et revêtement en enrobé.

Le vote à bulletin secret est demandé par un tiers des conseillers présents.

L'entreprise COLAS a été choisie pour effectuer les travaux de réfection du Chemin des Bonnes à : **13 Pour, 1 abstention.**

Le montant sera inscrit au budget primitif 2023 en Investissement à l'opération 85 .

Isabelle Michaud, Francis Dumont ont remarqué qu'il faut faire attention aux montants des devis qui sont donnés car il y a eu des surprises avec les montants donnés tant pour la rénovation du bâtiment sinistré et de la Salle des Fêtes.

Stéphane Lapalud rappelle qu'il est parfois difficile de respecter le montant exact.

-Réfection du Chemin des Bieux

Il est proposé au Conseil Municipal de se positionner sur la réfection du chemin des Bieux demandé par Monsieur Grandjean Maire permettant la desserte d'un bâtiment lui appartenant en cours de rénovation . Etant concerné par cette rénovation, ce dernier sort et ne participera ni au débat ni au vote.

Michel Alberti prend la présidence de l'Assemblée. Un débat s'engage entre les conseillers municipaux

Il rappelle que ce chemin d'une longueur de 1 km 500 fera l'objet d'un décapage et d'une remise en état en caillou et non en enrobé.

Deux devis ont été demandés :

Entreprise Colas 77 700,00 euros TTC

Entreprise Socalf 59 350,00 euros TTC

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux :

Mireille Ajoux ► Est-ce une priorité

Isabelle Michaud ► fait remarquer qu'il existe le chemin des Aubergères et qu'il faudrait définir la légalité de ce chemin

Francis Dumont ► se pose la question du problème de la sécurité routière à l'entrée du chemin

Pour une partie des conseillers, le dossier n'est pas assez avancé pour voter Il faut encore une discussion sur ce point.

Valérie Chambaud ► les Aubergères est un chemin Communal

La discussion n'aboutissant pas, le président de séance retire la question au vote .

Il est alors décidé unanimement de reporter ce vote ultérieurement le temps de préciser les points suivants :

-Clarifier le statut du chemin des Aubergères

- Justification du département pour le tourné à gauche sur la RD 1083 donnant accès à l'allée des platanes et au chemin des Bieux

- Coût et comparaison de la réfection des Chemins des Aubergères et des Bieux

- Déterminer l'obligation de la commune d'aménager un chemin communal pour desservir une habitation (à la demande de Joel fagni)

-Conservation du Hangar Chagneux

Le Conseil Municipal doit se positionner définitivement sur l'avenir du bâtiment dit « Hangar Chagneux » .

Monsieur Grandjean rappelle que ce bâtiment est un bâtiment inscrit comme bâtiment patrimonial de l'Ain et qu'il serait regrettable de le voir disparaître. La commune propose, en accord avec les propriétaires de récupérer les boiseries afin de construire « un kiosque » .

Il rappelle également le coût de la démolition s'élèverait à environ à 10000,00 euros.

Un débat s'ouvre au sein du Conseil Municipal .

Mireille Ajoux, Isabelle Michaud, Valérie Chambaud : On ne peut pas prendre de décision maintenant , le choix de le garder ou pas est lié à l'emplacement de la reconstruction.

Isabelle Michaud pose la question de la priorité dans cette décision en particulier par rapport aux écoles, le maire répond que cela correspond à une demande déjà ancienne des propriétaires.

Stéphane Lapalud : Pour avancer sur ce dossier, il faut voter le fait que la commune le garde ou pas

Le vote à bulletin secret a été demandé par un tiers des conseillers présents.

A la question :

La Commune prend en charge la démolition et la conservation des boiseries pour la construction d'un kiosque futur

12 OUI 1 NON 2 Abstentions

Le propriétaire de ce bâtiment sera prévenu.

- Subventions : Associations 2023

Un tableau récapitulatif a été distribué aux conseillers indiquant les subventions versées en 2022.

La subvention de Pôle Enfance sera votée ultérieurement, il manque des précisions sur certains points financiers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations ci-jointes pour l'année 2023

→Bouchoux Condeissiat	200,00 euros
→Sou des écoles	1000,00 euros
→Amicale des Pompiers	500,00 euros
→Comité des Fêtes	600,00 euros
→Clique Varaxoise	100,00 euros
→Académie de la Dombes	50,00 euros
→ADAPA	200,00 euros
→ADMR	200,00 euros
→Souvenir Français	100,00 euros
→Amis de le Gendarmerie	100,00 euros

(Permet d'entretenir une liaison amicale avec cette instance)

Francis Dumont, Président du Souvenir Francis rappelle qu'il serait souhaitable de remettre en état le monument aux morts avec la remise en place des chaînes et des ogives.

Il informe également que la Commune a été consacrée village « Croix de Guerre » pour des actes héroïques en 1914-1918.

- Participation Communale : Aide aux vacances

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'accorder une aide aux enfants de Marlieux fréquentant le centre de Loisirs géré par Pôle Enfance de Marlieux dans les conditions suivantes 5 euros par enfant et par jour pour les enfants de Marlieux limité à 20 jours.

Après discussion, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité l'attribution de cette aide aux familles pour l'année 2023.

Pour information :

- Saint Germain sur Renom verse 7 euros

- La Chapelle du Chatelard 5 euros

- Bâtiment Sinistré -Avenants

Michel Alberti fait le point sur l'avancée des travaux .

Les travaux avancent bien , reste encore quelques finitions , la réception du chantier devrait se faire fin avril. Afin de pouvoir payer dans le temps imparti les 3 entreprises suivantes :

(Thavard , Montbarbon et SFR Bura), le Conseil Municipal donne pouvoir à l'unanimité au Maire pour signer les avenants.

-Cheminement Doux -Route de la Mitaine

Monsieur Grandjean rappelle que la commune souhaite sécuriser l'entrée sud -ouest du village RD7 Route de la Mitaine . L'enjeu des aménagements est de limiter la vitesse des véhicules et de sécuriser les modes de déplacements vélos/piétons.

Il informe le Conseil que le dossier avance bien , les travaux devraient débuter début juin. Il reste encore quelques hésitations techniques au nouveau du lotissement les jardins de Natacha.

Pour l'éclairage public, RSE a proposé d'équiper les poteaux en LED sur la totalité du parcours. . Nous attendons le devis.

Il a été décidé que le vote à main levée sera privilégié pour les votes suivants.

► A l'unanimité , le Conseil Municipal valide le projet de Cheminement Doux Route de la Mitaine

► A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour lancer la consultation pour le choix des entreprises

► A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir pour signer une éventuelle convention avec les propriétaires du lotissement « les Jardins de Natacha ».

-Cheminement Doux : Route de Chatillon sur Chalaronne et Route de la laiterie

Monsieur Grandjean demande au Conseil Municipal la possibilité d'inscrire au budget l'étude pour la création d'un cheminement doux Route de Chatillon et Route de la Laiterie

Pierre Millet demande à ce qu'une « vraie » étude soit lancée également pour la route de Beaumont

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2023 ces études.

Chantal Dessertine rappelle que de toute façon ces travaux ne se feront qu'en 2024.

4)Projet futur pour information

Le Maire rappelle que les locaux de la cantine sont trop petits et qu'il est nécessaire de prévoir rapidement un agrandissement avec éventuellement la création d'une nouvelle classe.

Il informe le Conseil que Monsieur Comtet Maire de Bouligneux (gendre de Madame Fady) a proposé à la commune l'achat de la maison de Madame Fady qui a été mise en vente à 230 000,00 euros . Ce projet pourrait être intéressant car la maison jouxte l'école maternelle . Le bâtiment semble être en bon état. Il va falloir se positionner rapidement.

Il serait également intéressant d'acheter un bout de jardin qui se trouve derrière le bâtiment (les propriétaires seront sollicités.)

Mais la maison ayant un étage il reste le problème d'accessibilité à résoudre.

Une visite de la maison va être organisée avec un architecte, les deux autres communes seront invitées à participer à la visite.

5) Personnels : Modification du tableau des emplois de la commune

Le Maire explique qu'en raison du départ de l'agent (Rédacteur Principal 1ère classe) faisant office de Secrétaire de Mairie à la retraite le 1 juillet 2023 il a lieu de réorganiser le tableau des emplois permanents de la collectivité

Il propose la création de deux postes d'adjoint administratif à temps complet à compter du 15 mars 2023.

Valérie Multon informe que Delphine CURNILLON actuellement Adjoint Administratif au lycée d'Oyonnax a été recruté à compter du 15 mars prochain, elle sera mise en position de détachement pendant un an avant d'intégrer la fonction publique territoriale.

Elle se présentera à l'ensemble des conseillers au prochain Conseil Municipal.

6) Comptes -Rendus

-Résumé de l'Assemblée Générale de l'AMR01 du 10 décembre dernier par Stéphane Lapalud

183 adhérents et 17 présents le quorum n'était pas atteint donc pas de vote mais l'Assemblée générale s'est déroulée quand même .

► Intervention du colonel de groupement de gendarmerie : information sur l'application « ma sécurité » qui est un chat instantané avec un gendarme 24H/24 et 7J/7 .Attention ce chat ne remplace pas le 17

► Intervention de Monsieur Poulette de la Présence Postale

Pas de diminution du nombre d'agence mais plutôt des créations de nouveaux points. L'indemnisation aux communes est bien pérennisée dans le temps

► Intervention du Directeur Départemental des Finances Publiques

Création d'un poste de conseillers aux décideurs locaux, les maires se sont plaints des difficultés et du travail important à gérer par les secrétaires à chaque fois qu'il y a modification dans le traitement comptable.

► **Communauté de Communes** : Etude globale de la mobilité Réunion du 9 janvier 2023

Les enjeux importants sont principalement l'impact environnemental lié aux déplacements

Un territoire périurbain attiré par le Grand Lyon mais également au nord par l'agglomération bressane.

C'est un territoire essentiellement dortoir à l'exception de la commune de Chatillon et la voiture reste le mode de déplacement prioritaire chez les actifs.

Avec un niveau de trafic important sur les 2 départementales traversant le territoire Bourg Lyon entre 10 000 et 11 000 véhicules.. Ces 2 départementales sont également les plus accidentogènes

Également une ligne TER avec 34 arrêts par semaine soit 320 montées par jour en moyenne.

Malheureusement un réseau cyclable peu développé et discontinu à améliorer.

Commission des Finances de la Communauté de Communes - Chantal Dessertine note que la situation des finances est très saine .

Pour information le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 mars à Marlieux.

7)Questions Diverses

- Réfection des courts de Tennis

Monsieur le Maire propose de mettre au budget 2023 la rénovation des deux courts de tennis et la mise en place d'un système d'éclairage en LED pour un budget d'environ 80 000,00 euros .

18 487,00 euros de subventions seront versés au titre de la DETR

3 520,00 euros du Conseil Départemental pour l'éclairage public

Nous sommes toujours en attente de la réponse de la région.

Il rappelle également que l'association du tennis a déjà perçu directement 6600,00 euros de la fédération de tennis.

A l'unanimité Le Conseil Municipal

-Approuve le projet de rénovation des deux courts de tennis et la mise en place d'un système d'éclairage en LED

-Donne pouvoir au Maire pour signer les devis.

-Fibre Optique

Le SIEA a engagé le déploiement d'un réseau public fibre optique dans les communes de l'Ain .

Cette infrastructure de Fibre Optique permettra à terme le raccordement des logements au très haut débit.

Une convention doit être signée avec le SIEA et Enedis pour déterminer les conditions techniques administratives et financières .

Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour signer lesdites conventions.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer lesdites conventions.

-Cabine de téléconsultation médicale

Monsieur Grandjean présente le projet d'implantation d'une cabine de téléconsultation sur la commune de Saint Paul de Varax. Etant en période de vote du budget la commune de Saint Paul de Varax souhaite connaître la position des communes limitrophes afin d'évaluer le coût de cette cabine de téléconsultation.

Apparemment la communauté de communes prendrait à sa charges les 30 000 euros de frais de personnel , pour Marlieux le coût s'élèverai à 3200,00 pour la première année si toutes les communes concernées « suivent »..

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux.

Il reste encore des incertitudes et des imprécisions pour prendre une décision . A l'unanimité le dossier est mis en attente.

Le Maire fera suivre à l'ensemble du Conseil Municipal l'avancée sur le dossier afin de prendre une décision en connaissance de cause .

-Secours Populaire

Monsieur Grandjean informe le Conseil qu'il a reçu avec les adjoints à leur demande le représentants du Secours Populaire .Ces derniers souhaitent pouvoir établir une permanence d'accueil sur Marlieux avec le Solidarobus en moyenne une journée tous les 15 jours .Il reste encore à déterminer l'emplacement .

Plusieurs lieux sont proposés le lavoir, la salle des fêtes, le centre du village. Le Maire estime qu'ils sont les mieux placés pour choisir l'emplacement le plus adapté .

-La Pêche -Pollution

La fédération de la pêche vient d'envoyer un courrier informant la commune qu'elle a été condamnée à une amende du fait de la pollution de l'été dernier.

Francis Dumont demande si une partie de cette amende sera reversée à l'Association de pêche de Marlieux .

Il sera demandé à l'entreprise responsable de la malfaçon de participer au paiement de cette amende.

La prochaine séance est fixée le lundi 27 mars 2023

L'Ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 heures